



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 27 octobre 2020
19 heures 00

RS/AS

N° 002603

Cofinancements -
Demande de
subvention dans le
cadre de l'appel à
projet européen «FON
FSE» 2014-2020 pour
l'emploi et l'inclusion
en Métropole -
«Contribuer à la
réponse sanitaire à la
crise du COVID en
Région Provence-
Alpes-Côte-D'Azur»

Affiché le :

Jeudi 29 octobre 2020

Le mardi 27 octobre 2020 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 21 octobre 2020, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseiller municipal), M. Salah DOUAOUIA (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), Mme Laurence GUIGOU (Conseiller municipal), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Conseiller municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseiller municipal), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseiller municipal), Mme Célia BARBIER (Conseiller municipal), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseiller municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseiller municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Julie BOVAS (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. André LECOURT (Conseiller municipal)

ABSENTS EXCUSÉS: M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

ABSENTS :

La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommée Secrétaire.

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE :

ABSTENTION(S) :

L'Europe, dans le cadre de ses appels à projets et plus particulièrement pour le dispositif FSE (Fond Social Européen), propose de soutenir les associations et les collectivités afin de contribuer à la réponse sanitaire à la crise du COVID et plus particulièrement auprès des populations les plus fragiles.

Le poste de commandement de crise (PCC) de la ville d'Apt s'est mobilisé depuis le mois de mars 2020 dans la gestion et le suivi de l'évolution de la crise sanitaire sur le territoire. Il a déployé un ensemble de mesures de prévention et de protection qui incluent notamment la réalisation des actions suivantes :

- Prêter assistance aux personnels du monde médical et hospitalier en leur distribuant les stocks de consommables conservés depuis la crise H1N1 ;
- Sécuriser la résidence de seniors gérée par le CCAS de la Ville, équiper les personnels et résidents en matériels de protection individuelle ;
- Procéder à une large campagne d'information (imprimée et digitale) et réaliser une campagne d'affichage dans la ville, les cafés, restaurants, commerces, écoles, centres de loisirs et tout lieu recevant du public ;

Accusé de réception en préfecture
084-21840034-20201029-2603-DE
Date de télétransmission : 29/10/2020
Date de réception préfecture : 29/10/2020

- Réaliser des campagnes de distribution de matériels de protection individuelle en couvrant l'ensemble du territoire de la commune, au cœur de chaque quartier, au contact direct des publics cibles ;
- Sécuriser les bâtiments municipaux, réceptions, couloirs, salles de réunions, bureaux et services dédiés à la population. Installer des équipements sanitaires, vitres de protection, distributeurs de gel hydroalcoolique, savon liquide, serviettes en papier, produits désinfectants ;
- Établir des lignes téléphoniques dédiées aux questions sur le Covid-19, à la solidarité avec les séniors, et avec les résidents du Foyer Rustin ;
- Porter assistance aux publics les plus fragiles, isolés et/ou vivants sous le seuil de pauvreté en réalisant des courses à la demande, en distribuant du matériel de protection individuel, en assurant un soutien moral par des contacts téléphoniques hebdomadaires ;
- Assurer la protection des bénévoles lors de la distribution des bons alimentaires, masques, réalisation de courses et réapprovisionnements ;
- Encadrer le bon déroulement des marchés de la ville, des activités et évènements ;
- Équiper et mettre en œuvre les protocoles sanitaires dans les établissements scolaires, cantines, centres périscolaires, infrastructures sportives et de loisirs ;
- Équiper et sécuriser les bureaux de vote lors des opérations électorales de mars et de juin 2020, assurer la protection des personnels, assesseurs et électeurs ;
- Assurer la continuité des services publics pendant le confinement, sensibiliser les habitants, visiteurs et touristes aux mesures de prévention, soutenir les commerçants, artisans et TPE ;
- Garantir la sécurité au travail des agents municipaux ;
- Sécuriser la réouverture des écoles, des services publics et la reprise des activités après le confinement ;
- Maintenir l'assistance aux personnes à risque, fragiles et/ou isolées pendant la période estivale durant laquelle le risque sanitaire s'est doublé du risque canicule.

La résurgence de l'épidémie sur le territoire français, l'aggravation des indicateurs de contamination dans la région Sud, l'absence de vaccin et/ou les délais qui seraient nécessaires à son administration générale, sont autant de facteurs qui conduisent à une prolongation de la crise jusqu'en 2021.

Dans ce contexte, les seules mesures efficaces de lutte contre l'épidémie demeurent le port du masque, le lavage régulier des mains, le respect des gestes barrière et des règles de distanciation, la réduction des contacts, la désinfection régulière des matériels, locaux et lieux recevant du public.

La Ville se prépare donc à gérer la crise sanitaire sur la durée en reconstituant ses stocks de matériel de protection et consommables. Elle se prépare à reconduire ses opérations de distribution de matériels de protection individuelle auprès des publics les plus fragiles et/ou isolés, à poursuivre son programme d'assistance et de solidarité envers ces cibles prioritaires qui sont les plus exposées au risque sanitaire, mais aussi à ses conséquences sociales et économiques.

C'est à ce titre, qu'il est proposé au Conseil, de répondre à l'appel à Projet du FON FSE 2014-2020 pour l'emploi et l'inclusion en Métropole – « Contribuer à la réponse sanitaire à la crise du COVID en région Provence-Alpes-Côte-D'azur pour un financement à hauteur de 80 263.91 € sur une dépense totale de 108 137.27 € HT

Accusé de réception en préfecture
084-21840034-20201029-2603-DE
Date de télétransmission : 29/10/2020
Date de réception préfecture : 29/10/2020

Il est proposé les plans de financements suivants :

PLAN DE FINANCEMENT FSE COVID VILLE d'APT

DÉPENSES		RECETTES		%
Achats masques population	44 574,00 €	FSE COVID	80 283,91 €	74%
Achats désinfectants des mains	18 542,69 €			
Équipement protection bâtiments publics	2 208,00 €	ETAT	12 075,00 €	11%
Équipement protection pour visite foyer personnes âgées	5 307,60 €			
Désinfectant des communs et matériels	6 138,69 €	AUTOFINANCEMENT	15 778,36 €	15%
Achats masques agents	13 343,48 €			
Charges indirectes	18 022,81 €			
TOTAL HT	108 137,27 €	TOTAL	108 137,27 €	100%

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ
LE CONSEIL**

Approuve, le projet déposé dans le cadre du FON FSE 2014-2020 pour l'emploi et l'inclusion en Métropole – « Contribuer à la réponse sanitaire à la crise du COVID en région Provence-Alpes-Côte-D'azur »,

Sollicite, auprès de l'Europe dans le cadre du FON FSE 2014-2020 pour l'emploi et l'inclusion en Métropole – « Contribuer à la réponse sanitaire à la crise du COVID en région Provence-Alpes-Côte-D'azur » un financement à hauteur de 80 283,91 €,

Autorise, Madame le Maire à établir, conclure et signer tout document nécessaire en vue d'exécuter la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI



Accusé de réception en préfecture
084-21840034-20201029-2603-DE
Date de télétransmission : 29/10/2020
Date de réception préfecture : 29/10/2020